

Charte du bénévolat



Association Diocésaine d'Aire et Dax

Tout bénévole accueilli et intégré au sein l'association diocésaine d'Aire et Dax se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations qui doivent s'instituer entre les responsables, les salariés permanents et les bénévoles.

Etre bénévole, c'est s'engager de son plein gré de façon désintéressée par un don gratuit de son temps et de sa compétence, au service de « structure employeur ». Il ne peut donc exister ni liens de subordination ni rémunération entre l'association diocésaine d'Aire et Dax et ses bénévoles.

La relation de coopération entre les bénévoles et l'association diocésaine d'Aire et Dax repose sur un double principe de respect et de confiance mutuels.

L'association diocésaine d'Aire et Dax

L'association diocésaine d'Aire et Dax a notamment pour objet :

- d'exercer toute action d'entraide et de collaboration ;
- de favoriser le développement de la religion catholique par tous les moyens conformes à sa mission.

Elle répond à un objectif de collégialité au service de l'Eglise catholique en France et de la société française.

Les engagements du bénévole

La participation gratuite, libre et volontaire du bénévole au service de la mission suppose le respect de certains principes :

- Le bénévole adhère à la mission et aux valeurs de l'association diocésaine d'Aire et Dax ;
- Il assure de façon efficace sa mission et son activité sur la base des horaires et disponibilités qu'il a proposées en concertation avec le responsable de service ;
- Il exerce son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- Il s'engage à observer un devoir de discrétion, de confidentialité et de non diffusion des informations dont il pourrait avoir eu connaissance dans l'exercice de sa mission, tant pendant son activité bénévole qu'après ;
- Il collabore dans un esprit d'ouverture, d'entraide et de compréhension mutuelle avec les autres collaborateurs ;
- Il est tenu de respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur de l'association diocésaine d'Aire et Dax et de collaborer avec les autres personnes exerçant une activité au sein de l'association diocésaine d'Aire et Dax (prêtres, diacres, religieux, laïcs, salariés, bénévoles) ;

- L'ensemble des travaux fournis par le bénévole pour le compte de l'association diocésaine d'Aire et Dax reste la propriété entière et exclusive de l'association diocésaine d'Aire et Dax ;
- Le bénévole peut cesser à tout moment sa participation bénévole en respectant, autant que possible, un délai raisonnable.

Les engagements de l'association diocésaine d'Aire et Dax

- L'association diocésaine d'Aire et Dax s'engage à accueillir et à considérer ses bénévoles comme des collaborateurs à part entière ;
- Afin de leur donner les moyens d'agir dans le cadre de leur mission, elle s'engage à tenir ses bénévoles informés sur les finalités de « structure employeur », le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités ;
- Elle s'engage à leur confier des activités en cohérence avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité ;
- Elle assure leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés et favorise des points réguliers avec le responsable de service sur les centres d'intérêt, les compétences développées et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Elle garantit aux bénévoles, dans le cadre de leur activité, la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la mutuelle Saint Christophe ;
- Elle veillera à aider les bénévoles qui le désirent, à faire reconnaître les compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE (Validation d'Acquis d'Expérience) ;
- L'association diocésaine d'Aire et Dax s'engage à assurer le remboursement de frais liés exclusivement à la mission bénévole, à l'euro prêt, et uniquement sur justificatifs.
- L'association diocésaine d'Aire et Dax peut interrompre à tout moment la participation d'un bénévole, en respectant, autant que possible, un délai raisonnable.

Charte du bénévolat reçue à , le

Nom :

Prénom :

Signature du bénévole